



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUÉVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absentes excusées avec pouvoir : Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. AUGER)
Mme LEBLED (pouvoir à M. DÉMOULINS)
Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme SAISON)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme VAILLANT, Mme BEAUPERE, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

- remerciements d'ALGUES pour la subvention annuelle de fonctionnement ;
- attributions de subventions du Département à certains projets communaux : 800 € pour l'implantation d'un poteau incendie dans la rue des Poîtreaux, et 39 000 € pour l'aménagement de la rue du Val Midrac et du giratoire de la rue du Puits ;
- félicitations d'un auteur pour la qualité de l'organisation du Salon du Livre le 15 octobre ;
- prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 30 novembre à 20h30.

Liste des délibérations du conseil municipal :

-Délibération n°1/8/2023 : avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition du pôle de santé au profit de la communauté de communes Terroir de Caux (objet : remboursement de la taxe foncière acquittée par la commune).

-Délibération n°2/8/2023 : autorisation de signature de la convention de gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux avec LOGEAL, HABITAT 76 et LOGEO SEINE.

-Délibération n°3/8/2023 : revalorisation du montant des bons d'achat offerts dans les colis des aînés (25 € pour une personne seule, 50 € pour un couple).

-Délibération n°4/8/2023 : demande de financement auprès du Département, à hauteur de 50%, pour le financement du coût d'intervention du bureau ACI dans le cadre du projet de restauration de la mairie et de la salle du rez-de-chaussée.

-Délibération n°5/8/2023 : création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent CNI – Passeports à temps non complet (27/35è) au 1^{er} janvier 2024. Suppression du poste créé au 1^{er} janvier 2023 (pour 30/35è) pour les mêmes missions.

-Délibération n°6/8/2023 : réajustement des crédits inscrits au budget communal 2023 dans le cadre d'une 2^{ème} décision modificative.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.



Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 19 octobre 2023

Le Maire,

Guy AUGER

Ville de Luneray
Place René Coty
BP 40008
76810 Luneray

☎ 35 85 30 34
✉ mairie.luneray@orange.fr
f @mairieluneray
www.luneray.fr

